

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Français d'abord

De l'avis unanime, le Pape n'a pas en France et en Belgique, une bonne presse; personne n'excuse ou n'admet sa façon d'agir, aucun catholique ne le comprend.

Qui oserait, à cette heure, soutenir une infailibilité ?

Infailible, ce représentant de Dieu qui n'ose se prononcer entre la Justice et le Droit d'une part, la barbarie et les atrocités de l'autre !

Infailible, ce chef de l'Église catholique qui voit s'écrouler sous les obus prussiens les cathédrales, les églises de Louvain, de Malines, de Reims, etc., et qui n'a pas un mot de protestation, pas une parole de réprobation contre les vandales !

Infailible, ce père de l'Église qui reste impassible et muet devant l'envahissement et l'égorgeage de la faible et catholique nation belge !

Infailible, ce pape qui n'ose rappeler à un empereur, tout Guillaume qu'il est, que la parole, la foi jurée, le respect des traités font partie intégrante de la civilisation et de la morale chrétienne, et que quiconque les viole cyniquement, les foule volontairement aux pieds, se met au ban des nations !

Allons donc !... Comme tous les humains, le pape est susceptible d'erreur et de faiblesse, voire même le jouet de ses passions, de ses préférences ou de ses haines...

Dans le grand drame qui se joue, il a l'attitude la plus piteuse et la plus inconcevable : lui qui aurait pu parler haut et clair, flétrir le crime et la bestialité déchaînée, précisément au nom de cet Évangile de justice et de bonté dont il se dit le seul commentateur autorisé, — il est resté désemparé et muet, comme si une haine de complicité le liait aux deux scélérats couronnés qui ont la responsabilité matérielle de la guerre.

Sa haute mission apostolique, a-t-il osé balbutier, ne lui permet pas de prendre parti contre les nations belligérantes...

C'est à peu près comme si, entre un assassin de droit commun et sa victime baignant dans son sang, un prêtre se croyait dispensé d'affirmer sa commisération pour celle-ci et sa réprobation pour celui-là, sous prétexte que les deux appartiennent à la même religion !

C'est dans les grandes crises que s'affirment les caractères, que les consciences bien ou mal trempées montrent ce qui est au fond d'elles.

Le monde assiste ou participe à la plus formidable des tragédies qui aient ensanglanté la planète. Il arrivera un moment, plus proche qu'on ne le croit, où aucun peuple, aucun Etat, aucun gouvernement, ne pourra rester strictement neutre. Il faudra se prononcer pour l'un ou pour l'autre des deux groupements ennemis qui se heurtent, qui cherchent à se dominer, à se paralyser, à se vaincre...

Il se trouve que l'un de ces deux groupements représente la liberté des peuples et l'indépendance des nations, alors que l'autre, n'ayant d'autre philosophie que celle de la domination, d'autre culte que celui de la force, ne rêve que l'asservissement du monde...

Oui, ayant peu, chaque nation civilisée devra faire son choix et se mêler, tout au moins moralement, au différend qui bouleverse le vieux continent et de la liquidation duquel naîtra une transformation capitale et de la carte et de la vie mondiale.

D'ailleurs, un à un, les peuples dits neutres, à défaut des gouvernements, marquent leurs préférences, indiquent leurs sympathies. L'Allemagne reconnaît elle-même qu'elle a fait à peu près l'unanimité des consciences contre elle. C'est donc que cette unanimité des peuples s'affirme en fa-

veur des nations alliées qui luttent pour abattre le germanisme...

La sainteté de la cause des alliés est pour beaucoup dans les sympathies qui leur viennent de toutes les nations civilisées; mais les procédés, les crimes, les atrocités, les cyniques violations du droit des peuples, les monstrueux attentats aux biens, à la vie, à l'honneur des populations non combattantes, qui sont imputables au Kaiser, à ses ministres, à ses armées, tout cet ensemble de faits établis et indéniables a déclenché contre l'Allemagne cet irrésistible mouvement de réprobation, d'antipathie, de haine, que rien désormais ne parviendra à atténuer, à endiguer, à arrêter...

Écoutez cette opinion qui nous vient de Norvège, elle émane d'un ancien président du Conseil des ministres, M. Konow :

« Les devoirs des neutres ont été tracés à La Haye. La neutralité ne consiste pas à se taire. Il faut y voir clair pour guider sa conduite, surtout en vue de la paix. Les Etats neutres, même petits, ont une grande puissance morale, ils s'affaiblissent quand ils ne s'en servent pas. C'est abdiquer que laisser museler son indignation sur les horreurs commises en Belgique et en France, sur les massacres en masse des otages, sur la destruction de Louvain et de Reims, sur les bombardements sans avis préalable et autres violations des lois de la guerre... »

N'est-ce pas que cet homme d'Etat étranger tient le langage qui convient à une haute et noble conscience ?

C'est affaiblir sa puissance morale que ne pas s'en servir, c'est abdiquer que laisser museler son indignation devant les horreurs commises en Belgique...

O Pape, ô prétendu représentant de Dieu sur la terre, prenez-en pour votre grade et votre fonction !

Vous ne vous êtes pas servi de votre puissance morale pour porter secours à la Belgique envahie, torturée, assassinée; votre sacerdoce, votre haute mission évangélique, que vous affirmez tenir du Christ, vous permettait de faire entendre la protestation indignée et émue qui aurait peut-être arrêté la fureur germanique.

Votre cœur a saigné, dites-vous; mais votre langue est restée muette, et ce sont des torrents de sang qui ont coulé dans la catholique Belgique.

Vous avez abdicé en vous laissant museler. Rien ne vous rendra l'influence morale que vous aviez dans les Flandres et le pays wallon. En d'autres circonstances, les républicains et les laïques libres-penseurs auraient pu s'en réjouir...

Le pape, à cette heure, ne sait que béler la paix.

Quelle paix ?... Sans doute n'importe laquelle, celle qui arrêterait l'Allemagne au bord du gouffre où irrésistiblement la pousse la pression des alliés, celle qui sauverait la couronne de Guillaume et de François-Joseph, les meilleurs routiers et protecteurs de l'hôte actuel du Vatican.

De cette paix, personne ne veut chez les nations alliées. Personne, pas même les cardinaux, les évêques, les prêtres, à qui le pape ordonne des prières pour solliciter de la Providence la fin des hostilités.

Non, en supposant que ces prières puissent avoir la moindre influence sur la marche des événements, pas un prêtre français ou belge ne consentirait à les prononcer, s'il savait que cela dût hâter la conclusion d'une paix prématurée qui ne pourrait servir que les intérêts allemands.

...FRANÇAIS D'ABORD... ont dit les archevêques et évêques qui, à la suite du cardinal Sevin, ont éloquentement félicité le primat de Belgique, le noble cardinal Mercier, de tenir tête à la soldatesque allemande et de braver les menaces et les persécutions.

...FRANÇAIS D'ABORD... répon-

dront tous les curés de France au pape de Rome, qui n'agit en l'occurrence que pour le compte et les intérêts de l'Allemagne.

...FRANÇAIS D'ABORD... répondront les femmes, les mères catholiques dont on espère ébranler le courage et la sérénité douloureuse, et les entraîner à pousser des clameurs en faveur de la paix.

Et si les fidèles croient utile de prier, dans les églises, les temples et les synagogues, ce sera, non pour la conclusion d'une paix prématurée qui serait pour le monde la pire des calamités, non pour cette paix qu'à genoux, devant son vieux bon Dieu, implore le Kaiser; mais pour le triomphe éclatant et décisif des armes de la France et de ses alliés...

Henry VACHEZ.

Billet de la Semaine

Comment le Gouvernement comprend le rôle de séquestre des biens boches

Quand parut le décret du 19 septembre ordonnant de placer sous séquestre les biens boches, ce fut, on peut le dire, dans toute la France, une explosion de joie et un grand soulagement.

Nous allions, pensait-on, pouvoir nous dédommager, en partie, des pillages et des incendies commis par les bandits du Kaiser sur les biens de ses sujets dont le chiffre doit être respectable, car l'infiltration allemande en France était énorme.

Mais quand nous connûmes les instructions de la chancellerie sur la mission des séquestres, grande fut notre désillusion comme immense fut celle de tous nos compatriotes.

Sous des explications mielleuses et emberlificotées, il apparaissait clairement que le Gouvernement semblait avoir eu peur de l'énergie de son action et qu'il faisait un pas en arrière, pour ne pas dire un grand saut.

Ces séquestres, pour le commun des mortels, devaient s'emparer des biens austro-boches, faire procéder à leur vente sur la voie publique, et le montant, défalcation des frais, versé à la caisse des réparations civiles pour dédommager les victimes des pillages, des destructions et des incendies des immondes canailles lancées sur notre pays par le plus criminel souverain que la terre ait jamais porté.

Ceci, c'était de la justice sommaire, c'étaient de justes représailles et voilà ce qu'il ne fallait pas, pas plus qu'il ne faut jeter des bombes sur les villes allemandes, comme le font les aviateurs ennemis sur les nôtres.

Pour rester civilisés, nous respectons les villes des bords du Rhin, tandis que les nôtres, comme Reims, Soissons, Arras, Senlis, Lille et autres croulent ou ont croulé sous les obus ou dans les flammes.

Pour rester civilisés, la mission des séquestres consiste à veiller avec vigilance sur les biens des boches et à les administrer scrupuleusement au mieux des intérêts de ces ennemis !

La première des choses que doit faire un bon séquestre, c'est naturellement de refuser impitoyable-

Un gros scandale en Algérie

Arrestation de STORA, Président du Consistoire et Conseiller municipal de Sétif

Décidément cette famille Stora, bien connue à Tunis, où elle a peut-être encore des parents, joue réellement de malheur !

Tantôt c'est la ruine qui s'abat sur elle, aujourd'hui c'est l'un des siens qui est pris la main dans le sac et conduit sous bonne escorte à Constantine pour y être jugé par le Conseil de guerre.

Ceux de Tunis, après avoir longtemps occupé une place enviable sur notre place, furent obligés de déposer leur bilan, une liquidation judiciaire leur permit de ne pas sombrer complètement, mais la guigne s'était attachée à eux, elle ne voulut point les quitter, aussi, las de lutter, ils résolurent de transporter leurs pénates à Paris où, croyons-nous, à l'exception de l'un d'eux, la fortune ne semble pas leur avoir souri...

Aujourd'hui, c'est la branche aînée, de Sétif, qui sombre lamentablement, la main prise dans le sac, au détriment de malheureuses familles de mobilisés israélites et de l'Etat qui, lui, ne badine pas sur ce chapitre.

Dès réception de la plainte du maire, l'honorable M. Aubry, sénateur du département de Constantine, Stora conseiller municipal et président du consistoire israélite, était arrêté, coffré et le lendemain expédié à la prison militaire de Constantine en prévention de Conseil de guerre, pour vols au préjudice de l'Etat et abus de confiance vis-à-vis de particuliers.

Il est certain que des influences vont agir pour le sauver ou tout au moins tâcher d'amoinrir son cas, car ce Stora, lancé depuis longtemps dans la politique militante du département, y jouissait d'une certaine autorité

ment d'acquitter les créances de nos compatriotes, mais par contre d'exiger le paiement sans retard des factures dues aux boches !

Alors que certains commerçants prussiens ou bavarois avaient quelques créances un peu difficiles à faire rentrer, ils auront la joie, la guerre finie, de constater que le séquestre a réussi là où ils n'avaient guère d'espoir, ce qui les dédommagera un peu de l'ennui de quelques mois passés dans les camps de concentration.

Si l'on doutait de nos dires, en voici la preuve :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Régence de Tunis
SÉQUESTRE DES BIENS appartenant à des sujets allemands
(Ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Tunis du ... 1914
Tunis, le 1^{er} février 1915.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous informer que d'après les écritures tenues par la maison X..., vous serez redevable envers elle d'une somme de..... suivant facture ci-joint.

Afin de vous éviter tout dérangement, un commis attaché à mon service se présentera prochainement à votre domicile, vous pourrez vous libérer valablement entre ses mains contre remise d'une quittance portant mon immatricule dont le fac-similé est reproduit ci-contre.

Dans le cas où vous auriez des objections à formuler, je vous serais obligé de vouloir bien me les exposer par lettre à mon adresse.
Veuillez agréer, etc.

L'Administrateur-Séquestre, (Signé) : X...

Voici comment notre excellent confrère la *Dépêche de Constantine* relate cette affaire :

« ÉMULE DE DESCLAUX. — Un gros scandale qui, toute proportion gardée, rappelle l'affaire Desclaux, vient d'éclater à Sétif. Nous n'avons pas voulu en parler avant que le coupable fut entre les mains de la justice. Il a été arrêté sur l'ordre du Général commandant la place de Sétif et remis aux gendarmes qui l'ont conduit à la gare, d'où il a été dirigé sur Constantine pour y être écroué à la prison militaire.

« Le coupable est un conseiller municipal de Sétif, inculpé de détournements au préjudice de plusieurs familles de soldats mobilisés. Il faisait partie de la Commission chargée de la répartition des allocations. Nanti de nombreuses procurations, il touchait les sommes versées par l'Etat pour les familles des mobilisés, mais il oubliait de les remettre aux intéressés.

« D'autre part, il faisait présenter au Trésor des listes de mobilisés, truquées et falsifiées, sur lesquelles figuraient les noms de soldats qui avaient été mobilisés, il est vrai, mais qui ne l'étaient plus, ayant été renvoyés dans leurs foyers; ces hommes n'avaient donc plus droit à l'indemnité et cependant on se présentait en leur nom, aux guichets du Trésor, pour la toucher.

« Tel est l'ensemble d'agissements frauduleux sur lesquels le capitaine rapporteur du Conseil de guerre est chargé de faire la lumière. Les sommes détournées seraient assez importantes, autant qu'on peut en juger par les premiers renseignements recueillis. »

Et voilà comment, en notre bonne République, on agit vis-à-vis de ses ennemis, grâce à la circulaire de M. le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux !

Après celle-là, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

LE SEMAINIER

A LA COMPAGNIE DU GAZ

On parle beaucoup de la Compagnie du Gaz depuis une quinzaine de jours.

Un beau jour, la *Tunisie Française* nous apprend que le Secrétariat général du Gouvernement a réduit d'une cinquantaine de mille francs le chapitre de l'éclairage public de la ville proposé par la Municipalité.

Comme notre confrère ignore probablement que le mot d'ordre donné dans toutes les administrations est aux économies, il fulmine contre cette économie de... bouts de chandelle qui nous vaudra sûrement un surcroît de cambriolages ! Pas moins.

On voit bien que notre confrère ne s'est pas absenté de Tunis depuis le début de la guerre, car s'il était allé à Paris durant les cinq derniers mois de 1914, il aurait vu combien l'éclairage public a été diminué et ce n'était encore rien, paraît-il, à côté de celui d'aujourd'hui.

Voici ce qu'on nous écrivait de Paris le 28 janvier dernier :

« Les taubes et les zeppelins ne sont pas encore venus cette année sur Paris, mais on prend des précautions.

« Si vous voyez comme c'est triste de voir les maisons et les rues sombres. Chacun ferme ses persiennes ou tire ses rideaux par ordre du gouvernement militaire. Toutes les boutiques ont leur rideau de fer baissé à moitié dès la venue de la nuit et les

réverbères allumés sont éloignés les uns des autres.

« Si vous étiez ici, vous ne pourriez rentrer chez vous à pied. Heureusement que les trams marchent jusqu'à dix heures, ainsi que le métro. Pendant votre séjour, l'éclairage de la ville était à giorno en comparaison, ce n'est pas peu dire. »

Notre confrère voit donc par cette lettre qu'à Paris aussi on diminue de plus en plus la lumière, non seulement pour les zeppelins, mais aussi pour faire des économies; quant aux cambrioleurs, on n'en a cure, on n'y songe pas et notre police, comme celle de Paris n'a pas besoin de quelques becs de gaz de plus pour veiller à la sécurité publique.

Au surplus, la Compagnie du Gaz a le soin de nous prévenir qu'elle n'a plus de charbon que pour assurer l'éclairage pendant une vingtaine de jours, alors point besoin du crédit et de décliner toute responsabilité si le Gouvernement ne lui vient en aide en mobilisant un navire pour transporter celui dont elle a besoin, n'ayant pas les moyens de le faire!

Il est probable que le Gouvernement n'envisagera pas la question de la même manière et goûtera peu cette façon de décliner une responsabilité engagée.

Le monopole dont jouit la Compagnie du Gaz et des Eaux rapporte assez à ses actionnaires dont la moitié des titres sont déjà remboursés au pair et ont été remplacés par des actions de jouissance pour que lorsqu'un cas exceptionnel se produit, comme celui de la guerre actuelle, par exemple, elle assure par ses propres moyens et comme elle l'entendra, en faisant les sacrifices nécessaires, l'exercice de son monopole.

S'il en devait être autrement, on ne comprendrait pas que le Gouvernement ait prorogé un double monopole d'une cinquantaine d'années pour d'illusoire dégrèvements, ce qui permet à la Compagnie du Gaz de donner 50 fr. d'intérêts par action et de les voir aujourd'hui aux environs de 1.000 francs.

Ah! M. Durand était un gros malin et un enjôleur hors ligne!

NOS ÉCHOS

Sous séquestre
Parmi les maisons boches placées sous séquestre, nous relevons la Société Alle-

mande de Ruberoïd, qui était représentée en Tunisie par les Anciens Etablissements Bertrand & Cie.

Ces établissements étaient très prospères, ils commencèrent à péricliter du jour où M. Gustavo Donegani entra dans la place.

Révant de couler tous les concurrents, ce financier mal avisé créa une société par actions au capital de douze cent mille francs et c'est ce qui perdit les établissements Bertrand & Cie.

Une liquidation amiable s'en suivit, puis le capital fut ramené de 1.200.000 à 400.000 et aujourd'hui nous ignorons si l'affaire marche tant soit peu et si elle ne mange pas d'argent.

A nos correspondants
Par suite de l'obligation de faire viser nos morasses le mercredi après-midi, nous prions nos amis et correspondants de vouloir bien nous faire parvenir leurs lettres le mardi soir au plus tard, pour pouvoir faire paraître leurs articles dans le numéro du jeudi.

Plusieurs fois nous avons dû, à notre grand regret, laisser de côté des articles qui, paraissant huit jours trop tard, n'auraient plus eu aucun intérêt pour le lecteur.

Conformément à son droit de réponse, nous avons inséré dernièrement une lettre de M. R. Delmas, directeur du Comptoir des Mines et des Grands Travaux, concessionnaire exclusif pour la Tunisie de la maison Orenstein & Koppel, fabricant de chemins de fer portatifs de Lille, nous faisant savoir que cette firme n'était pas allemande et que les tribunaux de Lyon et Bordeaux avaient ordonné la mainlevée du séquestre sur les succursales, le siège central n'ayant jamais été l'objet d'une mesure judiciaire quelconque.

Dans la dernière fournie parue au *Journal Officiel Tunisien*, nous avons vu que le Tribunal de Tunis avait ordonné le séquestre sur l'actif possédé en Tunisie par la maison Orenstein & Koppel.

Est-ce une erreur ou bien les renseignements nouveaux parvenus permettaient-ils la nomination d'un séquestre?

Lettres anonymes
Ce qu'il en pleut des lettres anonymes depuis la guerre! C'est à croire qu'il n'y a que des boches en Tunisie, car on sait que ceux-ci sont de grands amateurs de missives anonymes.

Nous avertissons ces correspondants qu'ils perdent leur temps, leurs timbres et leur papier; nous jetons impitoyablement ces papiers au feu, malgré les renseignements parfois intéressants qu'ils nous apportent et dont quelques-uns sont déjà parvenus à notre connaissance.

Quand la guerre sera terminée et que dame Censure aura remis ses ciseaux, alors on pourra demander des comptes, mais pour le moment, rien à faire.

Aux départs

Notre ami M. Dominique Bertagna, délégué financier, conseiller général, président de la Chambre de Commerce de Bône, Mme et Mlle Bertagna, après un séjour d'un mois en Tunisie, sont repartis samedi matin en automobile pour Bône, par Béja, Tabarka et La Calle.

Encore la maison Suchard

Dans un précédent numéro, nous avons publié un avis de la maison Suchard (fabrique de chocolat) qui affirmait et certifiait :

« 4° qu'aucun de ses administrateurs ni aucun de leurs descendants n'est en activité de service militaire ailleurs que dans l'armée suisse. »

Ceci est peut-être exact, nous n'avons pas les moyens de nous inscrire en faux, mais nos confrères de la Haute-Savoie, mieux placés que nous pour être bien renseignés, ont protesté ces jours derniers auprès du préfet du département que la douane de Bellegarde (Ain) laissait transiter par la France et sortir des caecoes destinés à la **Maison Suchard**, dont, entre parenthèses, le directeur est un pur Allemand, conseiller extérieur du commerce allemand, alors qu'on ne laissait pas sortir ceux d'une maison française de Sallanches en Haute-Savoie.

Si la maison Suchard est suisse, son haut personnel est allemand, et pour les Français cette raison suffira pour s'abstenir de consommer les produits Suchard.

Pour les familles

des mobilisés indigènes
La Ligue des Droits de l'Homme vient d'attirer l'attention du Ministre de l'Intérieur sur les familles des mobilisés indigènes de l'Algérie.

Dans les villes, les allocations et les secours sont distribués libéralement. Il ne peut en être ainsi dans les campagnes où les populations ne sont pas exactement renseignées sur l'étendue de leurs droits et les formalités à remplir pour les exercer.

« Comme Président de la Ligue des Droits de l'Homme, dit M. F. Buisson, je n'ai eu que trop souvent l'occasion de constater que beaucoup d'Arabes sont la proie d'« écrivains » qui leur soutirent leurs économies sous prétexte de les aider à faire reconnaître leurs droits devant la justice ou devant les autorités administratives. Dans les circonstances actuelles, une pareille exploitation au préjudice de ceux qui défendent si vaillamment notre territoire serait particulièrement révoltante. »

Et il suggère au Ministre l'idée de prescrire aux maires et administrateurs des communes des différentes catégories de dresser une liste de tous les militaires indigènes actuellement sous les drapeaux, de rechercher eux-mêmes les ayants-droit

aux allocations, de remplir en leur lieu et place toutes les formalités nécessaires et enfin de veiller à ce que les paiements soient effectués à ces ayants-droit par les fonctionnaires du lieu même de leur résidence.

Il y aurait là, en effet, une façon à la fois efficace et pratique de venir en aide à cette intéressante population.

Pour le front

Notre excellent confrère et ami André Servier, rédacteur en chef de la *Dépêche de Constantine*, sous-officier d'artillerie, désireux d'aller sur le front, s'est fait verser comme sergent au 4^e Zouaves qui va prochainement partir.

Nous vœux et nos souhaits l'accompagnent.

Prières publiques

On sait que le pape avait ordonné des prières publiques pour la paix, seulement le souverain pontife avait oublié de faire connaître de quel côté allaient ses préférences, de la France la fille aînée de l'Église, et la Belgique, criminellement provoquées, ou de l'Allemagne protestante et de sa complice l'Autriche-Hongrie.

A ce sujet, nous trouvons dans le *Tourne-Républicain*, l'excellent article qu'on a lu d'autre part et qui redète bien la pensée générale de notre pays.

L'attitude du pape dans le conflit actuel ne fera pas faire un pas dans la voie de la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, alors que cela eût pu avoir lieu avec un pape moins germanophile.

Démenti à un démenti

Malgré le démenti qui nous a été donné par la *Tunisie Française*, nous maintenons que c'est toujours l'espion Flad, réfugié en Suisse, qui dirige la Mission de la London Jew's Society, malgré la présence à Tunis du révérend Purdon, son successeur.

A propos, Mmes Raisch et Barthelheim appartiennent-elles toujours à l'école des filles de la London Jew's Society de la place des Potiers et sont-elles toujours à Tunis?

Pourraient-elles nous faire connaître leur nationalité?

On nous dit qu'elles seraient Allemandes! Alors on comprendra notre désir d'être renseigné.

Nécrologie

Nous prenons une vive part à la douleur de M. Marcel Trélat, président du Conseil d'administration de la Compagnie Bône-Guelma, qui vient d'avoir la douleur de perdre son fils unique tombé sur le champ de bataille.

Nous adressons nos confraternelles condoléances à notre confrère M. Morel, directeur de la *Dépêche de Constantine*, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée en France, dans l'Ain, et à notre confrère Léopold Luigi, du *Petit*

Souk-Ahras de Souk-Ahras, qui vient d'être éprouvé par la mort de son frère et collaborateur.

Pour paraître prochainement :

Les Contes de la Hara

par J. VÉHEL

Prix : 2 fr. 50. — Par souscription : 2 fr.

Cure d'hiver

La Station de Korbous, sur le Golfe de Tunis (saison du 14 janvier au 30 avril), permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contréxéville, de faire leur cure cet hiver.

Hôtels, villas, appartements. Établissement moderne, masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous, les dimanches, jeudis et jours fériés, en 1 h 30. Départ de Tunis à 8 h. 30 du matin, place de la Résidence; retour à Tunis à 6 h. 30 du soir. Prix des places : aller ou retour, 5 fr. Service automobile quotidien entre Soliman et Korbous.

Renseignements : 4, avenue de Paris, Tunis, à côté de la *Dépêche Tunisienne*.

Restaurant des Deux-Mondes

9, avenue de Carthage — Tunis
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

DEMANDEZ PARTOUT

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR

Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p^r toute la Tunisie :

Sion GUEZ

69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie, G. B. FRANCO, 13, rue Sidi bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Pharmacie BLOCH
14, Avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAK

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebots-Poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAK hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djérba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor
Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS



TUNISIA-PALACE
TUNIS

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER